



Procès-verbal : Assemblée des délégués EIT.swiss

Le : Jeudi 25 avril 2024
Lieu : Kursaal Bern, Kornhausstrasse 3, 3013 Berne, Salle Aare
Heure : 10h00 – 11h50

PARTICIPANTS

Membres du Comité, délégués des sections, délégués à mandat direct, invités et collaborateurs de l'administration centrale EIT.swiss

ORDRE DU JOUR

1. Allocution de bienvenue et bref rapport du président

A 10h00, le président d'EIT.swiss, Thomas Keller, souhaite chaleureusement la bienvenue aux membres du Comité, aux présidents d'honneur, aux membres d'honneur, aux délégués des sections, aux délégués à mandat direct, aux invités et aux collaborateurs de l'administration centrale à l'assemblée des délégués de printemps au Kursaal à Berne.

Dans son allocution de bienvenue, qu'il tient également en français, il explique qu'en plus des thèmes statutaires, le vote portera lors de cette assemblée des délégués sur plusieurs motions relatives à des sujets de formation ainsi qu'aux négociations sur la CCT et que des jalons importants seront ainsi posés pour l'avenir de la branche.

Les délégués ont reçu les documents pour l'assemblée des délégués conformément aux délais stipulés dans les statuts. L'assemblée est ainsi apte à délibérer. Une motion de délégués a été déposée dans le délai stipulé. L'ordre du jour définitif, y compris des documents supplémentaires, a été envoyé aux délégués le 17 avril 2024.

Les participants ne souhaitent pas de modification à l'ordre du jour.

Le président en vient à son bref rapport. Il profite de l'occasion pour rendre compte des travaux du Comité lors de sa séance à huis clos en janvier 2024. Depuis le dernier processus stratégique, le Comité a connu quelques changements, raison pour laquelle les membres du Comité ont profité d'une partie de la séance à huis clos pour s'informer sur le processus de développement de l'époque, les résultats et la mise en œuvre. Quatre priorités futures se sont dégagées, à savoir la formation professionnelle, l'OIBT, la collaboration avec d'autres associations ainsi que les structures et les processus. Parallèlement aux travaux en cours dans ces domaines, le Comité se penchera à nouveau de manière plus approfondie sur la stratégie en juin. Il s'agira ainsi de s'assurer que le cap fixé à l'époque est toujours valable aujourd'hui. Un autre thème de cette séance à huis clos était la révision des statuts et des règlements. Les membres ont eu le temps de février à fin mars pour s'exprimer sur les modifications prévues. Certaines propositions de modification n'ont pas été très bien accueillies par les membres et les sections participants. C'était notamment le cas de la proposition de remplacer le terme de branche électrique par celui de technique du bâtiment. La forme définitive sera décidée lors de l'assemblée générale à Baden. En outre, lors de cette séance à huis clos, le Comité a approuvé un nouveau concept pour l'uniformisation de la présence lors des championnats des métiers de la branche électrique.

Thomas Keller mentionne également le sondage sur les prescriptions sur la formation et le sondage pour l'analyse du potentiel de l'informatique du bâtiment et remercie les membres qui y ont participé.

La séance du Comité en mars a été consacrée à la préparation de l'assemblée des délégués de ce jour, aux comptes annuels 2023 ainsi qu'aux plans de formation et aux ordonnances sur la formation des formations initiales révisées. Il mentionne



également la Journée de la branche du 6 février 2025, qui sera suivie d'une cérémonie nationale pour les diplômés de la FPS, et souligne que cette cérémonie ne doit pas constituer une concurrence, mais un complément aux cérémonies de remise des diplômes organisées par les sections.

Bien entendu, les contacts avec les sections seront maintenus et des rencontres avec les comités d'EIT.linth-oberland et d'EIT.solothurn ont eu lieu à la suite des séances du Comité. En sa qualité de président de l'association, Thomas Keller a en outre participé à différentes assemblées générales des sections et à des réunions de commissions.

Après un court film sur une nouvelle station de contrôle de mesure qui sera utilisée lors des futurs examens, le président évoque encore la nouvelle loi sur l'électricité qui sera soumise au vote le 9 juin 2024. Il souligne l'importance du projet et invite les personnes présentes à s'engager pour un oui à la loi sur l'électricité et à soutenir activement la campagne.

Le président conclut son bref rapport et passe à la partie statutaire de l'assemblée.

2. Election des scrutateurs

Markus Binggeli, délégué d'EIT.bern, Tobias Naldi, délégué d'EIT.aargau, Werner Deiss, délégué à mandat direct de Jaisli Xamax AG et Pierre-Samuel Wuilloud, délégué et président d'EIT.valais, sont proposés en tant que scrutateurs. Ils sont élus à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée des délégués du 23 novembre 2023

Le procès-verbal de l'assemblée des délégués du 23 novembre 2023 a été publié sur le site Web et a été envoyé encore une fois sous forme de lien avec les documents de l'assemblée des délégués de ce jour.

Le président ouvre la discussion, les délégués suivent la motion du Comité et approuvent à l'unanimité le procès-verbal rédigé par Eva Bachmann.

4. Présentation et acceptation des comptes annuels 2023

Le président donne la parole à Herbert Laubscher, chef des finances et chef du département prestations d'EIT.swiss, pour le point de l'ordre du jour Présentation et acceptation des comptes annuels 2023.

Herbert Laubscher présente un résumé global des comptes annuels 2023 qui, avec une perte de CHF -373'047, sont meilleurs que l'année précédente et également meilleurs que ce qui était prévu au budget.

Les recettes n'ont pas été à la hauteur du budget et ont été légèrement supérieures à l'année précédente. Les licences CAN ont été budgétées de manière trop optimiste et le nombre de candidats examinés dans la formation professionnelle supérieure était également inférieur au budget. En conséquence, les recettes ont été inférieures à celles de l'année précédente et également nettement inférieures au budget. En revanche, on constate une nette augmentation de la prestation des garanties de construction, ce qui a nécessité une augmentation de la provision en raison de la somme plus élevée de cautionnements en souffrance. Dans les prestations de tiers, une contribution spéciale du fonds en faveur de la formation professionnelle CAF-Spida a été comptabilisée pour financer la collaboration avec le Musée suisse des transports pour la nouvelle exposition sur le thème de l'énergie.

Les charges ont souvent été inférieures au budget. Cela a permis, d'une part, de comptabiliser les investissements informatiques dans les charges de projet et, d'autre part, d'enregistrer une perte annuelle inférieure à celle prévue au budget. Le nombre plus faible de candidats aux examens a entraîné une baisse des coûts des experts. La formation des experts a également pu être effectuée à moindre coût que prévu initialement. Les activités prévues au budget pour le renouvellement de la FPS électro et le remplacement de la formation professionnelle supérieure en télématique par la formation en informatique du bâtiment n'ont pas été réalisées en raison du manque de capacités.

La charge élevée au sein du département de la formation professionnelle se reflète également dans les charges de personnel, car du personnel supplémentaire a dû être engagé et les provisions pour les vacances et les heures supplémentaires ont dû être augmentées.



2023 a été la dernière année de la campagne d'image avec spots télévisés. La différence par rapport au budget résulte du fait que les activités supplémentaires prévues à cet effet n'ont pas été réalisées dans leur intégralité et que les moyens alloués à la campagne de médias sociaux qui l'accompagnait ont été en partie utilisés pour la publicité pour la relève. La collaboration avec le Musée suisse des transports pour la nouvelle exposition sur le thème de l'énergie a démarré au début de l'année 2023. Pour ce projet, une contribution de départ et une contribution d'exploitation ont été comptabilisées comme frais de publicité pour la relève, ce qui explique la forte augmentation du poste par rapport à l'année précédente. Le résultat financier 2023 comprend un produit de la dissolution de la position de correction de valeur sur les titres. Le produit effectif des placements financiers correspond à peu près au budget. Dans le bilan, outre l'augmentation de la provision pour les garanties de construction, l'intensification du contrôle des décomptes de subventions par le SEFRI a eu pour conséquence que la subvention pour les examens de l'année 2022 n'a pas été versée jusqu'à fin 2023, mais n'a été versée qu'en février 2024. Cela a influencé aussi bien le niveau des liquidités que le solde du compte de régularisation de l'actif.

Les explications détaillées se trouvent dans les commentaires relatifs aux comptes annuels, qui ont été envoyés sous forme de lien avec l'invitation à l'assemblée des délégués.

Les comptes annuels ne suscitent aucune question.

Thomas Keller remercie Herbert Laubscher pour la présentation des comptes annuels et ses explications. Il soumet les comptes annuels au vote. Les délégués approuvent la motion du Comité et approuvent à l'unanimité les comptes annuels 2023.

5. Décharge du Comité

Après l'approbation des comptes annuels, le Comité demande qu'il soit déchargé de sa responsabilité pour l'année écoulée.

Les délégués donnent décharge au Comité à l'unanimité. Au nom du Comité, Thomas Keller remercie les délégués pour la confiance qu'ils lui accordent.

6. Election de l'organe de révision pour les comptes annuels 2024

Selon l'art. 25 des statuts d'EIT.swiss, l'organe de révision est réélu chaque année par l'assemblée des délégués.

Les délégués approuvent à l'unanimité la motion du Comité de réélire Ernst & Young SA de Zurich en tant qu'organe de révision pour la révision des comptes annuels 2024.

7. Etat des négociations avec les partenaires sociaux pour la Convention collective de travail à partir de 2024

Susanne Jecklin, présidente de la CPS et de la CPN, informe sur l'état des négociations avec les partenaires sociaux pour la nouvelle CCT. Elle présente les positions établies sur les principaux points de négociation, avec les positions de la délégation des employeurs et de la délégation des employés, ainsi que les résultats des négociations ou les compromis. Les négociations sont extrêmement ardues, surtout en ce qui concerne l'assouplissement de la gestion des heures supplémentaires et la non-entrée en matière sur un modèle de retraite anticipée de la part d'EIT.swiss. De même, les partenaires sociaux revendiquent un plan quadriennal pour l'évolution des salaires.

La gestion des heures supplémentaires est une priorité du mandat de négociation approuvé par les délégués, qui n'est pas réalisable en l'état. Les délégués doivent maintenant décider de la suite à donner aux négociations. La consultation des délégués commencera par un vote sur le maintien de la convention collective de travail ou sur une situation sans convention.

Susanne Jecklin explique les conséquences d'une situation sans convention et souligne que cette situation pourrait être gérée par l'association. D'autre part, il convient de considérer l'impact que pourrait avoir une situation sans convention sur la contribution de la branche électrique au tournant énergétique ainsi que sur le marketing auprès des jeunes travailleurs.



La majorité du Comité et de la Commission pour le partenariat social soutiennent le maintien de la CCT. Susanne Jecklin explique le déroulement du vote et les étapes suivantes en cas de décision de maintenir la CCT.

Sandro Cangina, président et délégué d'EIT.thurgau, demande si les jours de carence des apprentis font également l'objet de négociations. Susanne Jecklin explique que ce point a été discuté mais que ce sujet ne fait pas encore partie des thèmes prioritaires.

Christian Bertschinger, délégué à mandat direct de Burkhalter Technics AG, demande si, dans le cas du maintien de la CCT, la déclaration de force obligatoire DFO sera obligatoirement prolongée ou si elle doit à nouveau être approuvée par le Conseil fédéral. Susanne Jecklin confirme que la DFO devrait être approuvée à nouveau par le Conseil fédéral.

Thomas Keller explique la suite de la procédure. Dans un premier temps, les délégués doivent décider si la CCT doit être maintenue ou résiliée. Dans un deuxième temps, ils devront choisir entre deux options pour chaque décision (maintien et prolongation automatique ou résiliation).

Le président procède au vote. Les délégués décident par 81 voix contre 20 (aucune abstention) de ne pas résilier la CCT.

La CCT est ainsi maintenue et prolongée automatiquement.

Les délégués souhaitent une meilleure CCT et se sont prononcés en faveur du maintien de la CCT. Ils doivent maintenant choisir entre la variante c et la variante d pour la suite des négociations :

- Dans la variante c, les négociations se poursuivent en connaissance des résultats obtenus jusqu'à présent (abandon des revendications minimales).
- Dans la variante d, les partenaires sociaux sont informés que la CCT sera prolongée de quatre ans (jusqu'à fin 2028). Les négociations sur une nouvelle CCT débuteront au printemps 2027.

Silvan Lustenberger, délégué et président d'EIT.zürich, estime qu'il est important que nous ayons une CCT et qu'il y ait des négociations. Du temps et de l'engagement ont été investis et il trouverait dommage qu'il n'y ait plus de négociations pendant quatre ans. EIT.zürich est d'avis que la CCT doit être maintenue et que les négociations doivent reprendre immédiatement.

Sébastien Frey, délégué et président d'EIT.neuchâtel, remercie Susanne Jecklin au nom d'EIT.romandie pour son travail exceptionnel tout au long de ces négociations. Dans un pays qui compte 19 sections avec leurs propres réflexions et demandes concernant la nouvelle CCT, ce n'est pas une tâche aisée. Il est crucial que chaque section, avant de prendre position sur une proposition dont la portée est en partie nationale, tienne compte des réalités des autres cantons. Selon lui, les négociations actuelles avec les syndicats ne vont pas dans le bon sens. Les négociations stagnent et sont peu productives. Il est d'accord de continuer avec la CCT actuelle et de poursuivre les négociations en 2027. Il espère que les syndicats auront des perspectives plus ouvertes d'ici là.

Le président passe au vote sur les variantes c ou d. La variante c l'emporte sur la variante d par 57 voix contre 47 (1 abstention). La CPS reçoit le mandat de poursuivre les négociations existantes.

8. Projets dans le domaine de la formation professionnelle

Thomas Keller donne la parole à Norbert Ivan Büchel, chef du département de la formation professionnelle.

8.1 Projet Orfo2022+

Norbert Ivan Büchel mentionne que, comme annoncé lors de la dernière AD, un sondage a été mené auprès des membres. Celui-ci a été évalué et envoyé aux délégués. Il ressort de l'évaluation que les membres sont en principe d'avis que tous les plans de formation vont dans la bonne direction, en ce qui concerne le profil professionnel, les domaines de compétences opérationnelles, les compétences opérationnelles et les objectifs évaluateurs. On peut également constater que les contenus des prescriptions sur la formation vont dans la bonne direction en ce qui concerne la procédure de qualification et le nombre de jours de formation dans les centres CI. Il remercie les participants aux ateliers de toutes les sections pour leur travail. Seule la marge d'interprétation de la désignation professionnelle de la formation initiale de trois ans en installation



en ce qui concerne l'attractivité de la profession laisse encore une marge de manœuvre. Elle fera l'objet d'un vote lors de cette AD.

De même, la présentation des plans de formation et de la prescription sur la formation a eu lieu chez la « Commission Développement des professions » de la CDP avec les représentants des cantons. Suite aux réactions concernant les journées de cours interentreprises, celles-ci ont dû être remaniées et seront à nouveau présentées à la CDP. La procédure de qualification, ou plutôt l'examen des connaissances professionnelles, qui doit être examiné selon la directive du SEFRI, a été accepté et approuvé par la CDP. Norbert Ivan Büchel précise ici qu'il s'agit d'une profession d'exception, car pour toutes les autres professions, les connaissances professionnelles par écrit doivent toujours être intégrées dans l'examen pratique. Cette exception a pu être obtenue parce qu'il a été possible de prouver qu'il existait une base technique en matière de sécurité. Il est important de noter que dans la nouvelle PQ, l'ensemble du contenu de la PQ doit toujours se référer au travail pratique et donc au processus orienté vers l'action.

La consultation des offices a également déjà eu lieu et les réactions et modifications ont été intégrées dans les plans de formation et la prescription sur la formation. Toutes les modifications seront finalisées fin mai lors de la séance de mise au point avec des représentants de la CSDP&Q, du SEFRI et des cantons.

Entre-temps, les travaux préparatoires pour le prochain projet partiel ont pu commencer : les prochains ateliers pour les documents de mise en œuvre sont prévus et les documents de base nécessaires pour les préparations ultérieures ont pu être partiellement élaborés.

Norbert Ivan Büchel remercie les représentants des branches, les représentants des cours interentreprises et les représentants des écoles professionnelles pour leur disponibilité à participer à ces ateliers.

Patrick Bossard, délégué à mandat direct d'ETAVIS Kriegel+Schaffner AG, remercie pour le travail effectué. Il trouve un peu dommage que la révision ait été lancée sur une base complètement nouvelle et que des professions très similaires soient maintenant représentées. On a maintenant mis en œuvre l'orientation vers les compétences opérationnelles et il pense qu'on aurait pu faire plus. Une structure modulaire avec un examen écrit intégré aurait été une possibilité. Cela devrait s'appliquer à l'ensemble du système, car même si l'on a obtenu une dérogation, cela devrait également s'appliquer à l'électricien de montage, car celui-ci fait également la première vérification, importante pour l'OIBT. On peut discuter du titre professionnel, qu'il s'agisse d'un électricien ou d'un électricien de montage, et il aurait été possible de créer une seule profession et non deux. Il demande si le nombre de jours de CI est déjà fixé, car il estime que des adaptations sont nécessaires pour l'électricien de montage et l'installateur-électricien, surtout pour les entreprises. En ce qui concerne les planificateurs-électriciens, il trouve dommage que le travail pratique ne représente plus que 40% de la pondération lors de la PQ (50% pour les autres professions), car le travail de projet est un élément important. La note ERFA est également évaluée à 40%, sa proposition serait de 30%.

Norbert Ivan Büchel remercie Patrick Bossard pour sa contribution. Il explique que les jours de CI ne sont pas encore fixés, ils seront soumis une nouvelle fois à la CDP, car des adaptations de la part de la CDP doivent également être prises en compte. Il ajoute qu'en ce qui concerne les jours de CI, les cantons ont mis un frein aux dépenses, une augmentation du nombre de jours doit être très bien justifiée. En ce qui concerne l'examen écrit des électriciens de montage, il ajoute que l'autorisation exceptionnelle a pu être obtenue pour les installateurs-électriciens, car il a été prouvé que lors d'un dépannage, l'installateur-électricien doit travailler sous tension. Lors d'une « première vérification », les cantons ne voient pas directement le rapport avec la sécurité, et même si la décision est prise de faire passer un examen écrit aux électriciens de montage, il n'est pas encore certain que la CDP l'approuve.

Werner Grossmann, délégué d'EIT.zentralschweiz, remercie l'orateur précédent pour ses interventions. De nombreux obstacles ont été évoqués et il n'est pas d'avis que les cantons ne souhaitent pas financer les jours de CI, mais que c'est la Confédération avec la contribution des cantons. Davantage de jours de CI ne devraient donc pas poser de problème. Il évoque également l'examen écrit des connaissances professionnelles pour l'électricien de montage et souhaite un vote sur ce sujet. Il ne comprend pas pourquoi un électricien de montage devrait être moins résistant au courant que les autres professions. Un autre problème avec une profession sans connaissances professionnelles par écrit serait que cette profession pourrait gagner en attractivité et que le choix de la profession se ferait par la voie de la moindre résistance. D'autres professions, comme par ex. les sanitaires, ont également imposé l'examen écrit des connaissances professionnelles.



Norbert Ivan Büchel répond que bien sûr, la situation peut être examinée, mais qu'à ce jour, on ne sait pas comment les cantons vont décider. En principe, la directive du SEFRI stipule que toutes les professions aient les connaissances professionnelles par écrit intégrées dans le travail pratique. En ce qui concerne l'attractivité de la profession d'électricien de montage, il déclare à titre personnel que si un examen écrit est exigé pour une profession « marginale », cela ne peut pas être le seul argument pour le choix d'un apprentissage. D'autres professions n'ont déjà plus d'examen écrit et seraient donc plus attractives que nos professions.

Thomas Keller remercie Norbert Ivan Büchel pour ses explications et passe en revue les motions du Comité. Il précise que des motions ne peuvent pas être déposées spontanément, car elles doivent être examinées au préalable et soumises aux délégués. Aujourd'hui, le vote porte sur l'Orfo sous cette forme et sur la suite de la procédure.

Il propose qu'un vote consultatif ait lieu sur la tendance des délégués en ce qui concerne l'examen écrit des connaissances professionnelles pour l'électricien de montage. Le vote consultatif révèle que la majorité des délégués souhaite maintenir un examen écrit pour les électriciens de montage. Thomas explique que le mandat a été donné de clarifier si l'examen écrit pouvait être réintroduit, mais précise que le résultat définitif ne sera connu qu'après la poursuite des négociations.

Les délégués votent sur les motions définitives du Comité :

- Choix du **titre professionnel pour la formation initiale de trois ans en installation** : les délégués doivent choisir entre le titre professionnel « Electricien/ne de montage CFC » et le titre professionnel « Electricien/ne CFC ».

Les délégués se prononcent par 80 voix pour le titre professionnel « Electricien/ne de montage CFC ». Le titre professionnel « Electricien/ne » ne reçoit que 15 voix (1 abstention).

- Approbation du plan de formation et de l'ordonnance sur la formation pour la **formation initiale de trois ans en installation** :

Patrick Sommer, délégué à mandat direct de Frey + Cie Elektro AG, souhaite reprendre les interventions de l'orateur précédent, Werner Grossmann. Il se demande ce qui se passera si l'ordonnance sur la formation est approuvée. Y aura-t-il de nouvelles négociations concernant l'examen écrit de l'électricien de montage ? Il est d'avis que le mandat de l'assemblée des délégués est clair, que ce point doit être à nouveau négocié, et souhaite connaître la suite de la procédure.

Thomas Keller répond qu'il s'agissait en principe d'un vote consultatif et qu'il s'agit maintenant de décider si le plan de formation de l'électricien de montage est approuvé ou rejeté. En cas d'acceptation, le point de l'examen écrit peut être présenté à nouveau, mais sans garantie. En cas de rejet, les négociations reprendraient depuis le début.

Silvan Lustenberger, délégué et président d'EIT.zürich, plaide pour l'adoption des plans de formation afin de ne pas perdre davantage de temps. Il s'agit déjà d'un très long projet et un retard serait pour lui une défaite.

Les délégués votent sur le plan de formation et l'ordonnance sur la formation. Le vote révèle une égalité des voix (54 voix contre 54, aucune abstention).

Norbert Ivan Büchel ajoute qu'un rejet pourrait conduire à du retard. Pour lui, il est important « de prendre la mesure de la marge de manœuvre », c'est-à-dire que deux ateliers ont été nécessaires pour élaborer la PQ. Les deux ateliers ont abouti au même résultat, c.à.d. que les membres des personnes présentes, les membres d'EIT.swiss, les membres des sections étaient tous représentés et ont soutenu la position qui est maintenant sur le papier. L'assemblée des délégués peut bien sûr voter contre, mais cela entraîne une différence entre l'avis de l'AD et l'avis des membres. Le sondage auprès des membres montre en fait clairement que les membres sont pour. Dans le cas d'une autre boucle avec d'autres ateliers, cela ne signifie pas pour autant que l'opinion changerait.



Christoph Eymann, délégué à mandat direct de Scherler AG, a remarqué que dans ces deux votes, cet examen écrit est manifestement souhaité et il est d'avis que même si une année est perdue, les autres points ne devraient plus être renégociés. Il constate que le document compte environ 200 pages et qu'il fallait d'abord remarquer que l'examen écrit de l'électricien de montage serait supprimé. Il est clairement d'avis qu'il faut maintenant avoir le courage de rejeter cette Orfo afin de pouvoir entamer les négociations sur l'examen écrit de l'électricien de montage.

Le vote sur le plan de formation et l'ordonnance sur la formation de la formation initiale de trois ans en installation est répété. Cette fois, la prescription sur la formation est rejetée par 69 voix contre 32. Le résultat est ainsi consigné et des informations sont données sur les étapes suivantes.

- Approbation du plan de formation et de l'ordonnance sur la formation pour la **formation initiale de quatre ans en installation** :

Les délégués approuvent la prescription sur la formation à la grande majorité avec une voix contre.

- Approbation du plan de formation et de l'ordonnance sur la formation pour la **formation initiale de quatre ans en planification** :

Les délégués approuvent la prescription sur la formation à la grande majorité avec 2 voix contre.

8.2 Révision de la formation professionnelle supérieure FPS

Norbert Ivan Büchel rend également compte de l'état de la révision prévue de la formation professionnelle supérieure, pour laquelle les délégués ont approuvé le mandat de projet en novembre 2023.

Un concept a été élaboré, qui tient compte de ce qui existe et des nouvelles conditions cadres prescrites par le SEFRI. Ce concept a été évalué dans un premier temps avec le SEFRI et, par conséquent, l'annonce de projet prescrite a également été effectuée auprès du SEFRI afin de pouvoir demander les réserves de subventions. Comme les modifications impliqueraient une formation plus importante et plus condensée, le SEFRI a exigé une collaboration avec une personne chargée de la pédagogie professionnelle dès la phase de démarrage. Les premiers entretiens de coordination avec Andreas Schubiger d'I-K-T ont déjà eu lieu afin de définir une procédure commune. La CAQ, organe très important dans cette phase, a été informée et les premiers ateliers sont prévus.

Pour les prochaines étapes, la présentation du projet pour l'étude préliminaire en vue d'une demande de subvention individuelle est prévue et les ateliers pour l'analyse professionnelle et la stratégie auront lieu en juin et septembre 2024. Les membres de la CAQ et d'autres représentants de la branche ont été invités à y participer. Le prochain grand objectif est le rapport d'examen de la CAQ, qui constituera ensuite la base du mandat de projet concret et donc de l'ordre. Celui-ci est prévu pour fin novembre 2024. Les délégués seront informés de l'évolution du projet lors de la prochaine assemblée des délégués. Norbert Ivan Büchel remercie ici aussi tous les participants à ce projet.

Thomas Keller remercie Norbert Ivan Büchel pour ses explications.

9. Motions

Une motion signée par plusieurs délégués a été reçue dans les délais impartis. Celle-ci demande la création d'un groupe de projet Matériel didactique national pour les CI. Le texte de la motion a été envoyé aux délégués avec l'invitation.

Gaetano Salonia, délégué et président d'EIT.aargau, est l'un des auteurs de la motion et justifie la demande de celle-ci.



Il a déposé la motion dans le but de créer un groupe de projet officiel pour l'élaboration de matériel didactique national pour les CI (nüKL). Les délégués ont reçu la semaine dernière la position du Comité d'EIT.swiss. Les représentants des sections qui ont déposé la motion expliquent quatre points essentiels en vue du vote à venir :

1. Ils prennent connaissance avec reconnaissance et bienveillance du fait que le Comité d'EIT.swiss soutient la demande des auteurs de la motion.
2. Il est vrai, et tous les participants en sont conscients, qu'il y a encore de nombreux points à éclaircir. Pour chaque projet qui s'apprête à passer à la phase de mise en œuvre, il y a de nombreuses questions en suspens qui doivent être clarifiées et c'est précisément le moment d'aborder ces questions.
3. Gaetano Salonia souhaite faire savoir aux délégués que tous les efforts visant à impliquer EIT.swiss dans le projet et à travailler ensemble à une solution ont jusqu'à présent échoué. EIT.swiss a toujours avancé deux arguments : d'une part, il n'y a pas de mandat pour cela, le projet devrait faire l'objet d'une demande officielle et, d'autre part, les CI sont de toute façon subventionnés par les cantons et ne sont donc pas une tâche de l'association faitière.
4. Cette motion doit précisément tenir compte de ce fait et donner par la présente à EIT.swiss le mandat officiel de s'asseoir à la même table que le groupe de projet actuel, c.à.d. les initiateurs, afin d'aborder ensemble la mise en œuvre. Dix sections soutiennent déjà cette demande. Tous les centres de formation de Suisse alémanique, à l'exception de l'EBZ de Zurich, participent au projet existant et prévoient de développer ensemble le matériel didactique. Le canton du Tessin s'est également engagé à participer au projet. En Suisse romande, des voix s'élèvent pour dire que leur participation est liée à celle d'EIT.swiss. Le fait est que le projet est d'intérêt national. La motion a pour objectif que l'association faitière EIT.swiss soit maintenant intégrée au projet. Il faut également noter que cet engagement implique des responsabilités pour le groupe de projet actuel. La contre-proposition ne donne aucun mandat concret à l'administration centrale et donc aucune légitimité pour entamer les discussions avec le groupe de projet. L'intégration d'EIT.swiss, impérativement nécessaire du point de vue des auteurs de la motion, est ainsi encore empêchée, ce qui retarde à nouveau massivement la poursuite concrète du projet. L'introduction de la nouvelle Orfo est imminente, et maintenant serait le moment idéal. Le projet est unique en son genre, il a été initié par une majorité des sections et il est temps d'inviter officiellement l'association faitière à la table des négociations afin de faire de ce projet un projet commun, comme le mérite du matériel didactique national pour les CI.
Les auteurs de la motion recommandent vivement aux délégués d'accepter la motion et de ne pas entrer en matière sur la contre-proposition.

Thomas Keller explique la position du Comité d'EIT.swiss :

Le Comité a discuté de la motion le 16 avril 2024. Il comprend la demande des auteurs et soutient l'idée de la motion. Il s'est également penché sur le thème du matériel didactique pour les futures formations initiales et a déjà chargé l'administration centrale en mars d'examiner, dans le cadre d'une évaluation, les possibilités des différentes plateformes numériques pour la formation initiale et d'établir un mandat de projet. La présente motion contient encore quelques imprécisions qui doivent d'abord être clarifiées. C'est pourquoi le Comité a rédigé une contre-proposition et propose de soumettre aux délégués, en novembre 2024, un mandat de projet pour le développement d'une plateforme numérique et l'élaboration de matériel didactique national pour les CI. Le texte de la contre-proposition a également été envoyé aux délégués au préalable.

Roger Bühler, délégué à mandat direct d'Elektro Burkhälter AG, n'aime pas deux choses de la contre-proposition du Comité d'EIT.swiss : premièrement, le temps. La contre-proposition du Comité a besoin de temps, qui manquera pour une introduction d'ici 2026. C'est aussi du temps qu'EIT.swiss a laissé passer sans l'utiliser. Si l'importance du projet avait été reconnue plus tôt, une solution aurait pu être présentée plus tôt. Deuxièmement, l'acceptation de la contre-proposition modifierait le projet de manière décisive. Actuellement, la demande vient des sections, de la base, des centres CI. Avec la contre-proposition, le projet viendrait du haut vers le bas, EIT.swiss prendrait la direction du projet et il n'est pas tout à fait clair comment le travail du groupe de projet serait intégré, et il y a un risque que la motion soit moins bien acceptée par la base. Il admet lui aussi que de nombreux points en suspens doivent encore être clarifiés, mais de part et d'autre. Il estime qu'il serait préférable qu'EIT.swiss se joigne au groupe de projet et non l'inverse. Le groupe de projet a élaboré beaucoup de choses qui sont maintenant disponibles. En cas de manque de ressources, EIT.swiss devrait repartir de zéro. Il pense qu'il faut essayer de tirer le meilleur parti de la situation, car la motion et la contre-proposition ont indirectement le même



objectif. Toutefois, la motion est beaucoup plus avancée et il considère qu'EIT.swiss a l'obligation de devenir dès maintenant une partie active de ce projet. Dans ce sens, il recommande aux délégués d'accepter la motion.

Silvan Lustenberger, délégué et président d'EIT.zürich, soutient l'officialisation du projet. Cela fait longtemps que l'on en parle et EIT.zürich a décidé jusqu'à présent de ne pas signer cette déclaration d'intention. Les CI sont réglementés au niveau cantonal et ont des standards qui doivent être uniformisés. Il estime qu'il faut avant tout clarifier la situation des coûts et que les questions inconnues doivent d'abord être résolues. Il a besoin d'un état des lieux de l'ensemble du projet afin que toutes les sections, même celles qui ne sont pas encore impliquées dans le projet, puissent s'exprimer. C'est pourquoi EIT.zürich soutient la contre-proposition.

Sébastien Frey, délégué et président d'EIT.neuchâtel, remercie le comité d'organisation pour son travail sur l'élaboration de ce projet. Il ne peut le soutenir que partiellement, car pour lui, certains points suscitent des interrogations qu'il juge cruciales. En commençant par les CI, ne faudrait-il pas envisager d'intégrer de manière générale des cours théoriques ? Cette question devrait faire l'objet d'une réflexion approfondie. En ce qui concerne le montant de travail, quelques observations lui viennent à l'esprit : certains chiffres sont trop bas et pas assez précis, également en ce qui concerne les coûts. Ces questions sont pour lui primordiales et l'amènent à rejeter le texte présenté aujourd'hui. Il espère que la contre-proposition d'EIT.swiss sera examinée attentivement en tenant compte de ces points.

Pour Sandro Cangina, délégué et président d'EIT.thurgau, ce point de l'ordre du jour est trop important pour ne rien dire. Malgré le courrier adressé par le Comité aux délégués, il ne comprend pas pourquoi EIT.swiss a besoin de plus de temps et pourquoi il ne veut faire voter la motion sur le matériel didactique national pour les CI qu'en automne, en même temps que le classement numérique. Pour lui, l'un n'a pour l'instant rien à voir avec l'autre. Toutes ces 10 sections sont en train de développer un excellent outil et chacune d'entre elles s'investit pleinement dans ce projet. Tout le travail de développement a été fait jusqu'à présent en externe avec les groupes de projet et, bien qu'EIT.swiss n'ait pas eu de travail, il pourrait reprendre un projet bien pensé. Il ne comprend pas pourquoi une telle politique est menée autour de cette affaire et pourquoi le Comité s'oppose à cette motion malgré ses éloges. Il n'est pas non plus certain que tous les obstacles prétendus soient trouvés au bout de six mois. Il voudrait que les différentes compétences travaillent ensemble et se consultent, trouvent les erreurs et élaborent des solutions et fassent ainsi avancer le projet. Il s'agit d'un travail que quelques personnes effectuent ici pour que tous puissent ensuite en profiter avec certainement moins d'efforts et de moyens financiers. Il appelle les personnes présentes à soutenir la motion.

Markus Wäger, délégué et président d'EIT.ost, constate que tout le monde est d'accord sur le fait que le projet doit aller de l'avant. Le rejet de l'Orfo de l'électricien de montage fait perdre du temps. Il ne faut pas perdre de temps dans ce projet pour du matériel didactique national pour les CI, qui est déjà bien avancé, même si certains points comme le financement et la structure de la plateforme numérique ne sont pas encore réglés. Il recommande aux délégués d'approuver le projet.

Thomas Keller remercie les orateurs pour leurs interventions et explique qu'il a toujours été question d'EIT.swiss. Il fait remarquer que nous sommes tous EIT.swiss, pas seulement le Comité ou la direction.

La motion des délégués et la contre-proposition du Comité sont soumises au vote.

Les délégués approuvent la motion des délégués par 71 voix contre 32.

10. Divers et échanges

Denis Hanhart, délégué d'EIT.vaud, remercie pour le travail effectué. Dans le cas de la promotion des métiers et de l'association cantonale, certaines sections doivent travailler sur quatre axes. La promotion des métiers pour l'apprentissage, la formation continue, la promotion de la formation supérieure et les prestations pour les membres. Dans le cadre de la promotion des métiers et des visites dans les écoles, c'est la section cantonale qui est en lien avec les offices cantonaux d'orientation professionnelle. Il demande s'il est possible d'accentuer l'image d'EIT par une communication à l'échelle nationale. Il demande en outre s'il serait nécessaire d'adapter le budget d'EIT.swiss si la vente de la marque EIT était



encouragée. e-chance est un bel outil pour la promotion des métiers, mais il ne faut pas oublier la promotion d'EIT. Il aimerait que le logo EIT soit mis en avant afin qu'un large public identifie le logo et l'associe aux électriciens. Thomas Keller remercie pour cette intervention, qui est volontiers enregistrée.

Didier Guglielmetti, délégué et président d'EIT.ticino, aimerait savoir si les résultats du sondage sur la modification des statuts et des règlements sont déjà connus.

Thomas Keller explique que les retours ont été discutés hier au sein du Comité, mais qu'ils doivent encore être traités avant d'être communiqués aux membres.

Aucune autre question n'est posée. Le président clôt la partie officielle de l'assemblée des délégués. Il attire l'attention sur les manifestations à venir, dont l'assemblée générale à Baden du 22 juin 2024, les WorldSkills à Lyon du 10 au 15 septembre 2024, Ineltec Reload à Zurich les 11 et 12 septembre 2024 et la prochaine assemblée des délégués à Zurich le 28 novembre 2024.

Pour le procès-verbal :

Thomas Keller
Président

Eva Bachmann
Direction

21. mai 2024 / eb
